

**SIVOM DU HAUT COMMINGES**  
 17 avenue de Luchon  
 31210 GOURDAN POLIGNAN

N° 2025 / 26

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
 DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL**

**OBJET : Autorisation de vendre un Camion UNIMOG du Service VOIRIE**

L'an deux mille vingt cinq  
 Le 06 Mai  
 Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est tenu à la salle des fêtes de Seilhan sous la présidence de Monsieur Serge LARQUÉ.

**Etaient présents :**

M. DUMAIL - M. MORA - M. BERRE - Mme STRADERE - Mme EXPOSITO - M. THOUVENOT - M. PLANAS - Mme MERIC - M. HERVAS - M. COLLA - Mme GEVREY - Mme FAVAREL - M. Serge LARQUÉ - M. PUIGDELLOSAS - M. BORDERES - M. CASTEX - M. Alain LARQUÉ - M. SARRAUTE - M. SALVATICO - M. THEBE - Mme FAURE - M. MINEC - M. RENAUD - M. BISTOLFI - M. GAMBONI - M. GARCIA - Mme VIGNEAUX - M. SALES - Mme WINTERSTEIN - M. TIESSE - M. SAULNERON - M. MARTINEZ - Mme ECHEVARNE - Mme DUHALDE - M. SERRANO - Mme TORRES - Mme TOUZAN - M. GRAND - M. WAGNER - M. SEMENZATO - M. DEU - Mme LARQUÉ - M. GHIONE - M. VERDIER - M. PICOT - Mme MICHEL-MARTINEZ - M. CARRERA - M. BOUCHE - Mme FORTASSIN - M. SAVAZZI - M. DOUCET - M. BENVENITO - M. RIBES - M. MIGLIAVACCA - M. BARON - Mme CARDAILLAC - M. CARDAILLAC - M. DUBOIX - M. BARTHIÉ-FORTASSIN - Mme BARTHIÉ-FORTASSIN - M. DURAN - Mme GERLAND - M. LOUSTAU - M. CALMEL - Mme BACHY - M. RIVIERE - M. SOST - M. PORTÉ

**Procurations :**

M. Alain COTESOGNO a donné procuration à Mme Marie-Hélène TORRES  
 M. Olivier CARCY a donné procuration à M. Serge LARQUÉ  
 M. Bertrand LAZARO a donné procuration à Mme Mélody LARQUÉ  
 M. Stéphane SANS a donné procuration à M. Daniel SARRAUTE  
 M. Fernand BEYT a donné procuration à Mme Anne-Marie ECHEVARNE  
 Mme Joëlle CALMELS a donné procuration à M. Hervé MINEC  
 Mme Evelyne LOUGE a donné procuration à M. Jean VERDIER  
 M. Jean-Eric DENCAUSSE a donné procuration à M. Dominique BERRE  
 M. Christian FRATUS a donné procuration à M. Serge COLLA  
 M. Thierry DESERT-LACAY a donné procuration à Mme Amandine GEVREY  
 Mme Bénédicte GAYON a donné procuration à M. Alain LARQUÉ  
 M. Serge MARY a donné procuration à M. Jean-Pierre GRAND  
 M. André SABADIE a donné procuration à Mme Denise VIGNEAUX  
 M. Jean-Pierre LAMOLE a donné procuration à M. Louis BARTHIÉ-FORTASSIN  
 Mme Françoise BOSC a donné procuration à Mme Ginette BARTHIÉ-FORTASSIN

**Date de convocation : 29/04/2025**

Monsieur SALVATICO Jean-Paul a été élu secrétaire.

Monsieur le Président rappelle que par délibération de son Comité Syndical, il peut décider de vendre des biens mobiliers qui relèvent de son domaine privé et en fixer librement le prix.

A cet effet, le Sivom du Haut Comminges est le propriétaire du matériel suivant : un **camion benne MERCEDES BENZ UNIMOG**, immatriculé **BZ-251-PW**, Type : 12B50.

Ce matériel acheté en 2011, n'ayant plus d'utilité dans la configuration de la voirie, le Président propose de procéder à sa vente.

Le camion MERCEDES BENZ UNIMOG faisant partie du domaine privé du Sivom du Haut Comminges, il peut être cédé sans être déclassé.

Par ailleurs sur le fondement de l'article L.2241-1 du CGCT, c'est le Comité Syndical qui doit décider, par délibération, de vendre le bien, Monsieur Le Président étant chargé de l'exécution.

Compte tenu de l'état du bien, son prix de vente est arrêté à 21 000 Euros (90 367 kilomètres).

Une offre d'achat a été proposée pour le montant de 21 000 Euros.

Vu l'article L.2112-1 du code général de la propriété des services publics,

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :**

- D'approuver la vente du camion MERCEDES BENZ UNIMOG,
- Au prix de vente proposé de 21 000 Euros.
- D'autoriser le Président à procéder à l'exécution de la vente dans les conditions arrêtées par la délibération
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette vente
- De mettre à jour son inventaire comptable et physique après la vente de ce matériel

**Vote : 83    Présents : 68    Pour : 79    Contre :    Abstentions : 4**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme  
Le Président,  
LARQUÉ Serge

